

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 29 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 092/2023	PISCINE VICTOR JARA - COMPENSATION AUX USAGERS LIÉE AUX FERMETURES IMPRÉVUES
---------------------------------	---

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt neuf juin à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeais, maire, suivant la convocation faite le 23 juin 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeais, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à M. Gaglione), M. Quéraud (pouvoir à M. Kabbaj), Mme Burgaud (pouvoir à M. Chusseau), M. Soccoja (pouvoir à Mme Desgranges), M. Jéhan (pouvoir à M. Bouyer), Mme Deletang (pouvoir à M. Faës), M. Gellusseau (pouvoir à Mme Paquereau), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, M. Marion, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Hugues Brianceau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

OBJET : PISCINE VICTOR JARA - COMPENSATION AUX USAGERS LIÉE AUX FERMETURES IMPRÉVUES :

M. Thierry Jegouic donne lecture de l'exposé suivant :

La piscine Victor Jara propose de nombreuses activités aquatiques à l'année (école de natation tous niveaux pour jeunes et adultes et cours aquagym).

En cas de fermetures pour raisons techniques et de sécurité de longue durée, la Ville peut être dans l'incapacité de rattraper l'ensemble des séances annulées.

Le conseil municipal a approuvé la grille tarifaire de la piscine Victor Jara par délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022.

Celle-ci ne prévoit actuellement pas de mesures de compensation dans ces cas de fermetures imprévues.

Il convient donc de prévoir un dédommagement pour les usagers impactés.

Aussi il est proposé d'offrir au choix de l'utilisateur :

- Une carte d'une ou plusieurs séances encadrées correspondant au nombre de séances non assurées, à valoir sur une durée d'un an ;
- Une carte de plusieurs entrées « tous publics » globalement équivalente au préjudice subi, à valoir sur une durée d'un an.

Dernièrement, à la suite d'un décollement du carrelage pouvant nuire à la sécurité des usagers, le petit bassin a été fermé du 28 avril au 9 juin inclus. Durant cette période, si les cours de l'école de natation ont pu être délocalisés dans le grand bassin, tous les cours d'aquagym et d'aquaphobie ont été annulés. Certains usagers ont ainsi manqué jusqu'à 6 séances, qu'il est impossible de rattraper d'ici la fin du mois de juin.

Pour les personnes concernées, il est donc proposé de les dédommager en leur offrant au choix :

- Une carte de six séances d'aquagym à valoir du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ou
- Une carte de 20 entrées adultes à valoir du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Les cartes de dédommagement seront à retirer à la piscine jusqu'au vendredi 15 septembre 2023. Une communication par mail sera envoyée à l'ensemble des inscrits aux cours d'aquagym.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 20 juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve une clause de compensation aux usagers impactés par le cas de fermeture imprévue de la piscine pour des raisons techniques et de sécurité.

- Approuve le dédommagement proposé aux usagers impactés par la fermeture du petit bassin de la piscine du 28 avril au 9 juin 2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

La maire,
Agnès Bourgeois

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.